



ASSEMBLÉE COMMUNALE DE LA FERRIERE SEANCE ORDINAIRE

Salle des sociétés à 20h

PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Discuter et approuver les comptes annuels 2022
3. Acceptation du Règlement de concession pour l'approvisionnement en électricité et relatif à la gestion du fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables
4. Acceptation du Règlement sur l'Ecole à journée continue (EJC)
5. Election d'un ou d'une Président-e des assemblées fin de période 2022-2025
6. Election d'un ou d'une Vice-président-e du bureau de l'Assemblée communale fin de période 2022-2025
7. Informations du Conseil communal
8. Divers et imprévus

Le PV (point 1), le règlement de concession (point 3) et le règlement sur l'EJC (point 4) sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'Assemblée communale au Secrétariat communal, où les documents peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président par intérim ouvre l'Assemblée communale en présence de 25 ayants droits. Il demande de nommer 2 scrutateurs : deux citoyens sont nommés scrutateurs.

M. le secrétaire communal est proposé comme secrétaire des assemblées en raison de l'absence de l'administratrice des finances. Aucune opposition. M. le secrétaire communal est nommé à cette tâche.

M. le Président par intérim lit l'ordre du jour. Il signale que le point 5 de l'ordre du jour est retiré. Il demande ensuite s'il y a des remarques.

Un citoyen rappelle qu'on ne peut pas retirer comme ceci un point à l'ordre du jour, qu'il faudra le traiter mais sans passer au vote. Il demande que l'ordre du jour soit plus précis et explicite. Il souhaite que les divers importants y figurent.

Un citoyen signale qu'il n'a pas trouvé le budget sur le site Internet.

L'ordre du jour est accepté par l'Assemblée communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022

Il n'y a pas demandé de lecture. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver les comptes annuels 2022

Le Président ad-intérim donne la parole à la Conseillère communale en charge des finances pour présenter les comptes.

2.3.2 Présentation échelonnée des résultats : Compte Général

	Exercice 2022	Budget 2022	Exercice 2021
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	487'634.75	437'900.00	380'510.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	436'422.01	488'300.00	443'402.38
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'668.70	42'100.00	41'160.30
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-
36 Charges de transfert	1'129'309.26	1'149'900.00	1'034'612.02
37 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	2'094'034.72	2'118'200.00	1'899'684.90
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	1'514'799.25	1'319'000.00	1'738'575.30
41 Revenus régaliens et de concessions	23'144.45	22'000.00	22'073.40
42 Taxes	106'171.55	79'500.00	78'975.40
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-
46 Revenus de transfert	444'302.40	396'000.00	392'743.15
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	2'088'417.65	1'816'500.00	2'232'367.25
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-5'617.07	-301'700.00	332'682.35
34 Charges financières	4'926.70	8'500.00	4'812.05
44 Revenus financiers	85'709.60	106'200.00	109'507.80
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	80'782.90	97'700.00	104'695.75
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	75'165.83	-204'000.00	437'378.10
38 Charges extraordinaires	28'155.65	-	258'300.25
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-28'155.65	0.00	-258'300.25
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	47'010.18	-204'000.00	179'077.85

2.3.1 Présentation échelonnée des résultats : Compte Global

	Exercice 2022	Budget 2022	Exercice 2021
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	496'278.00	445'900.00	384'490.80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	684'414.26	712'500.00	678'863.01
33 Amortissements du patrimoine administratif	71'749.50	77'800.00	72'202.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	70'041.00	96'200.00	72'449.00
36 Charges de transfert	1'178'177.41	1'199'700.00	1'079'073.03
37 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	2'500'660.17	2'532'100.00	2'287'077.84
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	1'514'799.25	1'319'000.00	1'738'575.30
41 Revenus régaliens et de concessions	23'144.45	22'000.00	22'073.40
42 Taxes	452'500.54	436'700.00	419'586.01
43 Revenus divers	-1'090.80	-	-1'884.80
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	29'966.55	25'600.00	29'927.45
46 Revenus de transfert	444'302.40	398'000.00	392'743.15
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	2'463'622.39	2'199'300.00	2'601'020.51
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-37'037.78	-332'800.00	313'942.67
34 Charges financières	4'926.70	10'400.00	5'132.05
44 Revenus financiers	90'009.60	110'500.00	113'837.80
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	85'082.90	100'100.00	108'705.75
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	48'045.12	-232'700.00	422'648.42
38 Charges extraordinaires	28'155.65	-	258'300.25
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-28'155.65	0.00	-258'300.25
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	19'889.47	-232'700.00	164'348.17

Résultat du compte global

*CHF 19'889.47 (budget CHF -232'700.00)

*APRÈS AMORTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 28'155.65

Résultat des fonds spéciaux

• Eau Propre

- Excédent de charges de CHF 16'962.00 (budget CHF -600.00)
- Etat du FSET eau propre au 31.12.2022: -CHF 18'598.24
- Etat du FSMV eau propre au 31.12.2022: CHF 60'880.10

Résultat des fonds spéciaux

• Assainissement des eaux

- Excédent de recettes de CHF 3'789.00 (budget CHF -14'400.00)
- Etat du FSET assainissement au 31.12.2022: CHF 183'241.34
- Etat du FSMV assainissement au 31.12.2022: CHF 361'162.95

Résultat des fonds spéciaux

- Déchets
- Excédent de charges de CHF - 13'947.71 (budget CHF -13'700.00)
- Etat du FSET assainissement au 31.12.2022: CHF 49'155.42

Résultat du compte général

*CHF 47'710.63 (budget: CHF -204'000.00)

*APRÈS AMORTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 28'155.65

3 BILAN

	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIF		
PATRIMOINE FINANCIER		
100 Disponibilités et placements à court terme	1'422'474.68	1'467'929.30
101 Créances	1'105'365.57	1'019'633.99
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	60'620.47	31'992.16
106 Stocks, fournitures et travaux en cours	7'860.90	8'951.70
107 Placements financiers	1'052'572.18	1'049'412.18
108 Immobilisations corporelles PF	640'123.20	760'243.20
109 Créances envers les FS et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
TOTAL DU PATRIMOINE FINANCIER	4'289'017.00	4'338'162.53
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
140 Immobilisations corporelles PA	898'641.40	855'559.45
142 Immobilisations incorporelles	9'191.00	56'219.40
144 Prêts	-	-
145 Participations, capital social	29'500.00	29'500.00
146 Subventions d'investissement	-	-
TOTAL DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	937'332.40	941'278.85
ACTIF	5'226'349.40	5'279'441.38
PASSIF		
CAPITAUX DE TIERS		
Capitaux de tiers à court terme		
200 Engagements courants	154'102.80	162'245.55
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	27'962.35	29'174.20
205 Provisions à court terme	0.00	139'000.00
Total des capitaux de tiers à court terme	182'065.15	330'419.75
Capitaux de tiers à long terme		
206 Engagements financiers à long terme	-	-
208 Provisions à long terme	14'753.90	7'610.85
209 Engagements envers les FS et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
Total des capitaux de tiers à long terme	14'753.90	7'610.85
TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS	196'819.05	338'030.60
CAPITAUX PROPRES		
Financements spéciaux, engagements (+) et avances		
290 (-)	213'798.52	241'619.68
292 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-
293 Préfinancements	422'043.05	381'968.60
294 Réserves	641'152.35	612'996.70
296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	104'416.85	104'416.85
298 Autres capitaux propres	-	-
299 Excédent/découvert du bilan	3'648'119.58	3'600'408.95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5'029'530.35	4'941'410.78
PASSIF	5'226'349.40	5'279'441.38

Investissements nets

- CHF 67'803.05
- Agrandissement école: CHF 101'551.20
- Recettes liées à la dissolution de la provision pour les chemins: CHF 44'351.65
- PAL et autres petits investissements: CHF 10'603.50

Péréquation financière

Compensation des charges: CHF -99'753.00

Disparités et géo-topo.: CHF 268'018.00

NET: CHF 165'265.00

Recettes fiscales: bonne surprise

- Impôts PM: CHF 26'256.30 (budget CHF 12'700.00)
- Impôts PP: CHF 1'220'703.30 (budget CHF 1'137'500.00)

Procédure

- La vérification intermédiaire sans avis préalable a eu lieu le 1^{er} décembre 2022
- Les comptes ont été approuvés par le Conseil municipal le 19 juin 2023
- La vérification des comptes a été réalisée du 7 juin au 20 juin 2023.
- L'entretien entre l'organe de vérification et une délégation du Conseil municipal s'est déroulé le 7 juin 2023.

Proposition

- Le Conseil municipal ainsi que l'organe de vérification des comptes recommandent l'approbation du compte annuel 2022 de la commune de La Ferrière.
- Extrait du rapport de l'organe vérification des comptes :
« Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 5'226'349.40 et un excédent de revenus du compte global de CHF 19'889.47. »

Bienne, le 20 juin 2023 Fiduciaire Soresa

Un citoyen pose une question sur le compte d'eau propre et des charges qui n'ont pas été prévus. La Conseillère communale en charge des finances répond qu'il est dû à des travaux de conduites à remplacer et de fuites d'eau. Cependant, les réserves sont bonnes et rappelle que ce compte est auto-financé.

Un citoyen pose la question concernant la péréquation financière. La Conseillère communale en charge des finances répond que ce sont des informations notifiées par le Canton.

Un citoyen demande concernant la fiduciaire qui a contrôlé les comptes. Le Président ad-intérim explique que Soresa a vérifié les comptes et G-Dini a fait le bouclage. La Conseillère communale en charge des finances ajoute que la commune a demandé le soutien à un mandataire externe et à l'ancienne caissière communale en raison du retard dû à l'absence de la titulaire. Elle indique qu'aucune malversation n'est à déplorer.

Le Président ad-intérim demande de passer au voter par levée de main. Les comptes annuels 2022 sont acceptés par 22 voix contre et 3 abstentions.

3. *Acceptation du Règlement de concession pour l’approvisionnement en électricité et relatif à la gestion du fonds pour l’efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables*

Le Conseiller communal en charge des travaux publics explique que suite à l’entretien avec le directeur de La Goule, il s’est avéré que la fourchette de redevance mentionnée dans le règlement est fautive. Dès lors, il propose que le règlement soit reporté pour la prochaine assemblée.

Le Président ad-intérim demande à l’assemblée de voter cette proposition. Aucune abstention de l’assemblée, le règlement sera donc proposé à l’ordre du jour de l’assemblée du mois de décembre.

4. *Acceptation du Règlement sur l’Ecole à journée continue (EJC)*

Le Président ad-intérim donne la parole à la Conseillère communale en charge des écoles. Elle explique que des vérifications ont été faites après l’année écoulée et que le règlement a été mis en consultation à l’administration. Ce règlement permet de définir les fréquentations, les arrivées et les départs des enfants, les tarifs, les revenus déterminants, entre autres.

Un citoyen demande la possibilité d’avoir des références afin d’avoir une lecture complète du règlement. Il souhaite également savoir qui paie les frais. La Conseillère communale en charge des écoles répond que les repas sont payés par les parents ainsi que pour la prise en charge, les calculs sont faits en fonction des revenus au travers de Kibon. Elle explique que chaque année change, en effet, les parents reçoivent un sondage en début d’année et ensuite le Département de l’Instruction Publique fixe ces émoluments et les répartitions.

Le Président ad-intérim demande par levée de main ceux et celles qui acceptent. Le règlement est accepté à l’unanimité.

5. *Election d’un ou d’une Président-e des assemblées fin de période 2022-2025*

Le Président ad-intérim informe que le conseil n’a aucune proposition et demande si l’assemblée en a une. Ce n’est pas le cas, l’élection est donc reportée.

6. *Election d’un ou d’une Vice-président-e du bureau de l’Assemblée communale fin de période 2022-2025*

Le Président ad-intérim informe que le conseil n’a aucune proposition et demande si l’assemblée en a une. Ce n’est pas le cas, l’élection est donc reportée.

7. *Informations du Conseil communal*

- **La Conseillère communale en charge des écoles** fait un debriefing de la première année de l'EJC. Pour la nouvelle rentrée, 25 inscriptions ont été prise en compte. A partir de la rentrée d'août le mercredi à midi et l'après-midi et le vendredi de 11h30 à 13h30 seront également ouverts.

Elle informe que l'EJC déménagera au Chemin des Ecoliers 12 pour la prochaine rentrée.

Par rapport à la patrouille, elle précise qu'une personne sera présente tous les matins à 7h40, ainsi que le mercredi et le vendredi à 13h30. Elle indique que la commune recherche des remplaçants pour l'équipe en place.

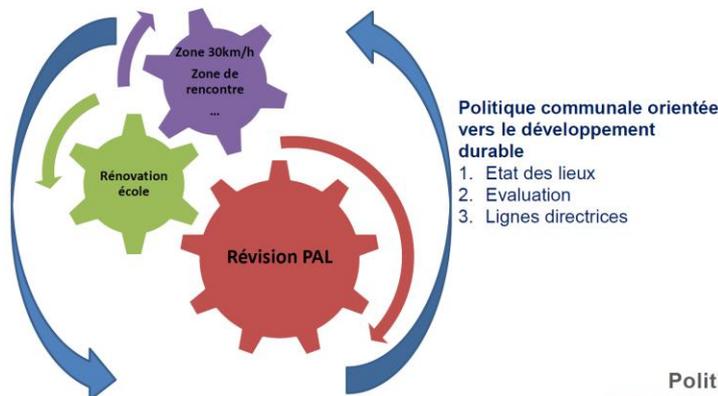
Elle informe qu'elle attend un heureux événement et que c'est la Conseillère communale en charge des finances qui la remplacera.

- **Le Conseiller communal en charge de l'environnement** présente le *Profilographe communal Développement Durable*

Contexte :

- Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)
- Tous les 15 ans environ
- Besoin de prendre du recul
- Réflexion sur l'ensemble du fonctionnement communal
- Etablir une « vision commune pour La Ferrière de demain »

But de la démarche

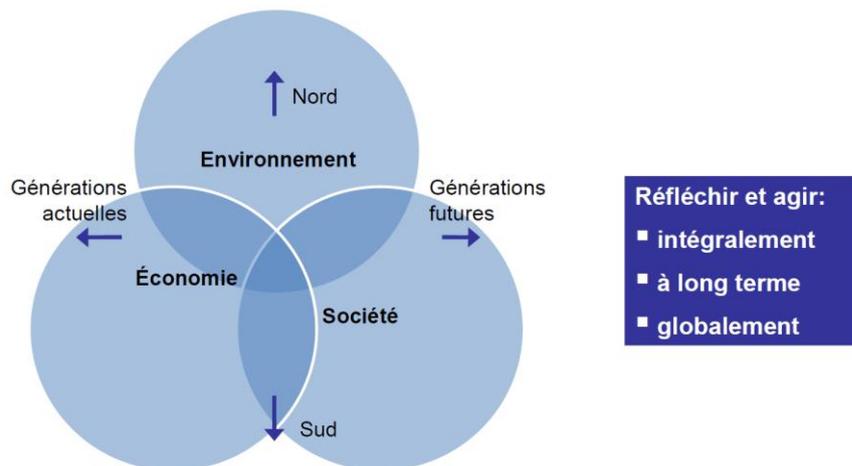


Politique communale orientée développement durable



«Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.»

Politique communale orientée développement durable



Comment s'y prendre ?

Le profilographe communal

Outil proposé depuis 15 ans par l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Berne

- ✓ Vision d'ensemble objective => Etat des lieux
- ✓ Vision commune de l'évolution de la commune
- ✓ Lignes directrices => Stratégie de la commune horizon 20 ans

Le Profilographe communal

125 indicateurs répartis dans 33 champs thématiques

- **Environnement**
- **Economie**
- **Société**
- **Gestion de la commune**

Associer **objectif** et **outils de gestion** !

Objectif:
développement
durable

Outils:
gestion communale
à tous les niveaux

**Politique communale
orientée sur le DD**

Processus participatif

Appel aux citoyens

Tout ménage du 2/09/22

4 Séances de travail

- ✓ Conseil communal
- ✓ Administration com.
- ✓ Citoyens
- ✓ Parc du Doubs

Résultats

Lignes directrices communales

1. Renforcer le lien et la communication entre la population et les autorités communales ;
2. Renforcer le lien social entre les habitants de La Ferrière et ses différentes communautés linguistiques et améliorer la qualité de vie ;
3. Augmenter la capacité de résilience du village face aux défis énergétiques, climatiques et liés à la biodiversité ;
4. Maintenir et soutenir le caractère rural de la commune et les activités du secteur primaire.

1. Gestion de la commune

- ✓ Communiquer
- ✓ Impliquer
- ✓ Montrer l'exemple

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Instituer des commissions temporaires ou permanentes pour soutenir le conseil communal	Institution et nomination d'une commission développement durable (Ferrière 2040) chargée de soutenir la mise en œuvre des lignes directrices						CM dans son ensemble ou Mairie
	Instituer des commissions temporaires selon les besoins pour concrétiser des projets d'envergure						CM dans son ensemble ou la Mairie
Clarifier et définir les processus entre l'administration communale, l'autorité exécutive et législative	Définir le cahier des charges de chaque dicastère et les processus décisionnels						Chaque CM / supervision par secrétariat
	Revoir et mettre à jour le cahier des charges des collaborateurs de la commune						La Mairie avec l'aide du CM et secrétariat.
Montrer l'exemple et gérer le parc immobilier communal dans une optique d'efficacité et de sobriété énergétique	Solliciter le délégué à l'énergie de jb.B pour des conseils au sujet de la stratégie à adopter pour l'assainissement du parc immobilier						CM, dicastère bâtiments Ext. : jb.B
	Assainir les bâtiments communaux						CM, dicastère bâtiments
	Produire de l'énergie renouvelable sur les infrastructures communales (photovoltaïque sur la halle des fêtes, etc.)						CM, dicastère bâtiments

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Communiquer les activités de la commune de manière active et régulière par l'intermédiaire de tous types de vecteurs	Communication d'informations lors des assemblées communales						Chaque CM / supervision par secrétariat
	Communication régulière dans la FAO du district de Courtelary						Mairie avec secrétariat et év. journaliste local.e
	Information par tout ménage lorsque cela fait sens						Mairie avec secrétariat et év. journaliste local.e
Organiser des événements communaux	Mise en place et soutien d'un comité d'organisation pour une fête du village						CM, dicastère œuvres sociales ou Jocelyne Perucchini
Veiller à garantir l'attractivité des postes pour les élus	Révision des principes de défraiement et les jetons de présence pour les élus communaux et les membres de commissions						CM dans son ensemble

2. Environnement

- ✓ Conserver
- ✓ Créer
- ✓ Conseiller

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Conserver et mettre en valeur le paysage rural et ses structures particulières	Définition des périmètres de protection dans le nouveau PAL						CM, dicastère environnement
	Protection des allées d'arbres et arbres isolés majeurs dans le nouveau PAL						CM, dicastère environnement / forêt et agriculture
	Inventaire des arbres habitats ou arbres monuments hors forêt						PNRD
Promouvoir la biodiversité dans la localité	Mise en place d'un entretien différencié des espaces verts communaux						CM, dicastère des travaux publics
	Poursuivre la promotion de la charte des jardins et offrir des conseils en matière de biodiversité à la population						CM, dicastère environnement PNRD
Diffuser les « trucs et astuces » et conseiller les privés	Diffusion d'informations aux habitants avec le soutien externe						CM, dicastère environnement PNRD

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Augmenter la récupération et l'infiltration des eaux de pluie	Création de citernes de récupération de l'eau de pluie						CM, dicastère des travaux publics
	Intégration des mesures pour une meilleure gestion des eaux dans le PGEE						CM, dicastère des travaux publics
	Mise en place de conseils aux exploitants agricoles et aux propriétaires privés pour la récupération d'eau de pluie (par exemple étangs agroécologiques)						CM, dicastères des travaux publics / Forêts et agriculture
Préserver les terres agricoles et les espaces verts dans la localité	Révision du PAL						CM, dicastère environnement
	Soutien à la réalisation du plan de quartier au nord de la halle des fêtes						CM, dicastère environnement

3. Economie

- ✓ Produire et consommer local

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Soutenir les commerces et artisans locaux	Achats de produits locaux à l'EJC et à la crèche						CM, dicastère des écoles
	Achats de produits locaux pour les événements communaux						CM, dicastère des œuvres sociales et denrées alimentaires
Encourager la vente directe et promouvoir les produits des fermes	Conseils et soutien pour la vente directe de produits fermiers						CM, dicastère de l'agriculture PNRD FRIJ
Maintenir des finances saines	Intégration des lignes directrices et ses mesures dans le plan financier de la commune et présentation aux organes communaux						CM, dicastère des finances

4. Société

- ✓ Stimuler les rencontres
- ✓ Renforcer la sécurité

Objectif directeur	Mesures	Horizon temporel*					Resp.
		23	24	25	26	S	
Améliorer les liaisons cyclables dans le village	Intégrer un plan des mobilités dans la révision du PAL et y inscrire des intentions						CM, dicastère environnement et urbanisme
Améliorer les liaisons cyclables vers La Chaux-de-Fonds et les Bois	Assainir le chemin du Seignat						CM, dicastère de l'agriculture et chemins pédestres / Travaux publics
	Sécuriser la liaison cyclable en direction de la commune des Bois						CM, dicastère des chemins pédestres
Réduire les nuisances de la route cantonale	Solliciter l'OPC et proposer des mesures d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> • Extinction nocturne • Réduction de la vitesse • Pose de revêtement silencieux • Mesures de sensibilisation • Amélioration des passages piétons 						CM, dicastère des travaux publics
	Identification des mesures qui peuvent être prise par la commune pour améliorer la situation actuelle						CM, dicastère des travaux publics
Renforcer la vie au centre du village (commerce, espace de rencontre, réduction nuisances de la route cantonale)	Création de suffisamment de zones d'utilité publiques dans le PAL						CM, dicastère environnement Ext.
	Organisation d'événements éphémères dans le village dans le but d'identifier le site idéal pour un espace de rencontre						CM, dicastère œuvres sociales Ext.
	Création d'un espace de rencontre en plein air						CM, dicastère œuvres sociales
Maintenir les prestations actuelles (bus scolaire, EJC, etc.).	Mesure à définir						CM et Mairie

Commission « La Ferrière 2040 »

- ✓ Commission non permanente
- ✓ Nommée par le Conseil communal
- ✓ Met en œuvre les lignes directrices avec le Conseil communal

➤ Appel aux citoyens intéressés

Le Président ad-intérim remercie le Conseiller communal en charge de l'environnement pour la présentation et donne la parole à l'assemblée.

Un citoyen demande si le profilographe a été demandé et cas échéant subventionné par le canton car c'est une dépense chère pour la commune. Le Conseiller communal en charge de l'environnement répond que le canton n'oblige pas et que la commune recevra une subvention.

Un citoyen ajoute que cela peut être nécessaire pour améliorer le bien vivre car la circulation est pesante.

Un citoyen demande si le résultat du travail sera en ligne prochainement. Le Conseiller communal en charge de l'environnement informe qu'il sera effectivement sur le site Internet de la commune.

Un citoyen aimerait que sur le site de la commune soit plus étoffé notamment avec le travail de thèse d'une citoyenne. Le Président ad-intérim indique qu'il faut d'abord avoir l'autorisation de cette citoyenne.

Un citoyen remercie les personnes qui s'occupent et s'investissent dans la commune. Il apprécie les remarques positives et les informations qui paraissent dans la Feuille d'Avis de Courtelary.

- **Le Conseiller communal en charge de l'agriculture** prend la parole pour informer que les statuts du Parc du Doubs ont changé en janvier 2023 et que la commune fait partie du comité élargi avec 29 autres communes. Le Parc est d'importance nationale et bénéficie d'un soutien financier de la Confédération. Également, il indique que la période 2025-2028 est en train d'être préparée avec des objectifs d'importance telles que le pâturage boisé, la nature au village, le recyclage, les économies d'énergie et le tourisme. Pour lui, cela peut nous apporter une aide en rapport à l'agriculture et signale qu'une information sera faite à la population dès que les objectifs seront fixés.

Il informe que le samedi 1^{er} juillet, une balade sera organisée par le Parc du Doubs au Lac du Cul des Prés à La Ferrière.

- **Le Conseiller communal en charge des bâtiments** introduit la présentation par le vice-président de la commission rénovation de l'école et président de la commission scolaire du *Projet de rénovation et d'agrandissement de l'école du Village*.

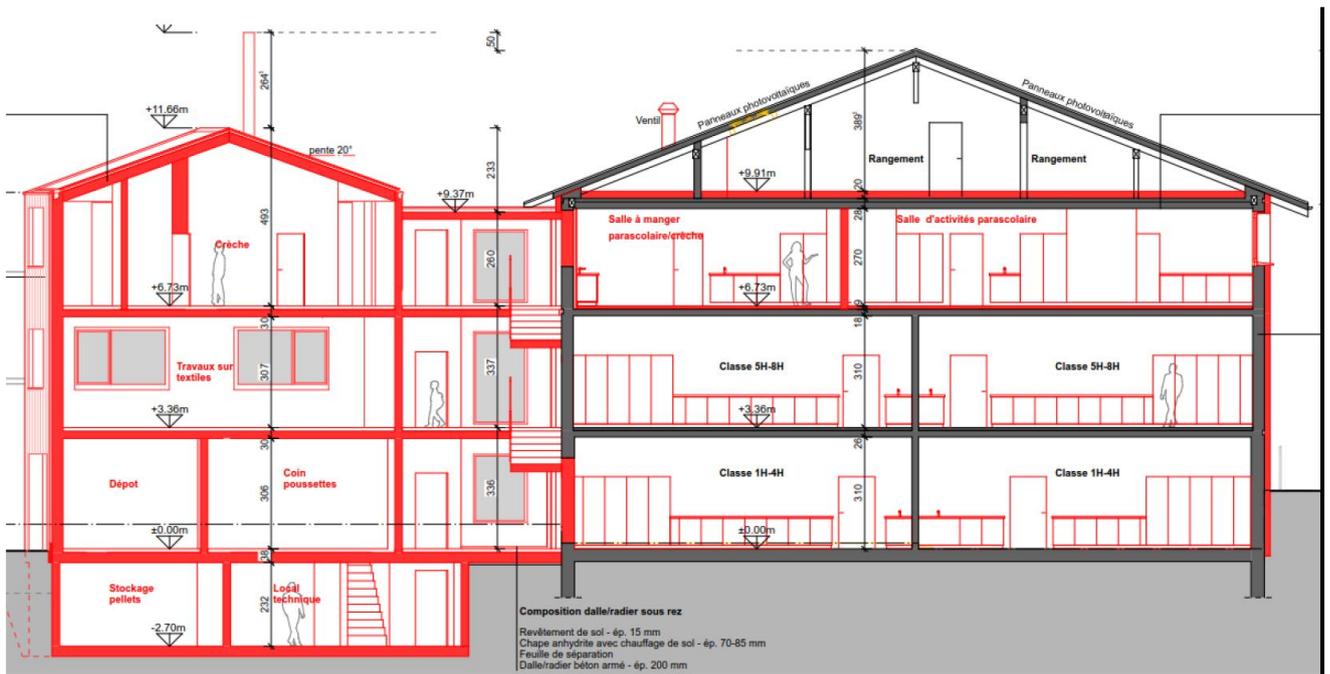
Contexte du projet:

- Equipements actuels vétustes (chauffage, isolation, accès aux personnes en situation de handicap, état des locaux et des équipements,...). Age de l'école = 65 ans.
- Augmentation du nombre d'élèves suite au développement du village (Plan spécial «Derrière l'Eglise»). De 37 élèves en 2021-2022 à 52 en 2025-2026 selon prévisions.
- Demandes en augmentation nécessitant la mise en place de l'école à journée continue (EJC) et besoin de locaux appropriés au village (Cure = temporaire, conflits d'utilisation avec salles des sociétés).
- Demandes des familles et volonté de maintenir l'attractivité du village avec une offre de crèche.
- Décision validée en AC de vente de l'école de La Combe du Pélu et rapatriement des salles de travaux manuels et travaux sur textiles au village.

- Création d'une commission de rénovation de l'école le 12.01.2020. A ce jour: plus de 30 séances déjà effectuées.
- Assemblée du 6.12.2021: présentation de l'avant-projet de rénovation et vote d'un crédit d'engagement de 3'187'000.00 CHF.
- Développement du projet de détail dès 2022:
 - Rencontres avec éducatrices (projet crèche), visite école rénovée (Villeret), rencontres riverains, clarification du foncier, équipements énergétiques,...
 - École provisoire – conteneurs «Vers l'Eglise»: Combe du Pélu trop petite pour 50 élèves, impossible de mettre des conteneurs hors zone à bâtir selon OACOT, logistique bus compliquée et onéreuse (2-3 bus,...),...
 - Procédures de permis de construire (x2)
 - Obtention du permis de construire pour les conteneurs (14.02.2023).
 - Opposition tardive de Patrimoine bernois concernant le permis de l'école: conciliation et nécessité de transformer le projet initial (principalement toiture à deux pans pour le nouveau bâtiment).
 - Appel d'offres auprès des entreprises dès le projet adapté.
 - Révision du devis initial (avant-projet du 25.10.2021): dû à l'inflation, +13% d'augmentation des coûts. Volonté de garder un projet de qualité
→ nécessité de repasser devant l'Assemblée.
 - Assemblée extraordinaire prévue le 21 août 2023, convocation suit.

Le projet dans les grandes lignes:

- Rénovation du bâtiment actuel (accès H, isolation, fenêtres, chauffage, équipements, récupération des eaux de pluie, garage bus scolaire, mobilier scolaire, mise aux normes des classes)
- Adjonction d'un bâtiment annexe pour: EJC, crèche, salles de travaux manuels et sur textiles et espaces modulables
- Matériaux et installations durables (récupération eau de pluie, construction bois pour l'extension, isolation)
- Verdissement de la cour d'école (jardin, gazon, arbres, espaces créatifs)
- Toitures solaires via coopérative Ecoosol (ecoosol.ch)
- Espaces modulables



Un citoyen demande à combien monte le nouveau coût. Le vice-président de la commission rénovation de l'école répond que le coût du devis initial sera augmenté de 13%. Un citoyen demande ce qui va arriver à la fresque. Le Président ad-intérim répond que le but c'est de pouvoir la reproduire, toutefois, la commune n'est pas obligée de la conserver même si quelqu'un d'important l'a réalisé.

Le vice-président de la commission rénovation de l'école ajoute que les travaux commenceront début octobre. La Conseillère communale en charge des finances indique qu'elle présentera au mois d'août le plan de financement.

Un citoyen demande quelle entreprise s'occupera du chauffage ? Le Président ad-intérim répond que la commune va rencontrer la semaine prochaine l'entreprise de chauffage où plusieurs points seront évoqués dont celui où l'entreprise venait à faire faillite.

Le Président ad-intérim remercie le vice-président de la commission rénovation de l'école pour sa présentation.

8. Divers et imprévus

Le Président ad-intérim donne la parole à un couple de citoyens. Ils font une historique à l'assemblée de leur demande de permis de construire concernant une mini-step et demande au Conseil communal de le publier dans la Feuille d'Avis. Le président ad-intérim confirme que la demande de permis est passé au Conseil communal. Le secrétaire communal confirme que le dossier sera contrôlé dans la semaine et une publication serait faite la semaine suivante.

Un citoyen signale qu'il attend une réponse à sa demande de permis d'avril 2021 pour faire une mini-step .

Un citoyen demande si les cendres peuvent être mises dans les moloks. Le Conseiller communal en charge de l'environnement répond que les cendres ne sont pas mises dans les moloks mais dans les sacs taxés et signale qu'une information sera envoyée à la population.

Un citoyen remercie la commune pour les travaux effectués au cimetière et pour la pose des bacs à fleurs. Il demande si la commune peut installer un défibrillateur cardiaque pour les personnes les plus vulnérables. Le Président ad-intérim répond que des discussions sont en cours pour en installer un dans le village. Le vice-président de la commission rénovation de l'école indique qu'il prend note de la remarque pour l'inscrire dans une éventuelle installation vers la nouvelle école.

La parole n'étant plus demandée, le Président ad-intérim remercie les personnes présentes et leur souhaite de belles vacances d'été. Il remercie également tous ses collègues du Conseil communal ainsi que le secrétaire communal.

La séance est levée à 22h05

La Ferrière, le 26 juin 2023

Le Président,
M. Bernard Tschäppät

Le Secrétaire des Assemblées,
M. Alex Valladares